

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER.
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON, Bénédicte LAURENT, Sylvie LAME,

Etait absente excusée : Maria GUERRA (pouvoir à Pierre VASSEUR)

Mme Sylvie LAME a été élue secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 22-2014 RESEAU INCENDIE

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que la suffisance du service incendie relève de la responsabilité de la commune.

M. le Maire propose de confier la mission de contrôle des bornes incendies à Véolia moyennant une rémunération de 40 € HT /an / prise incendie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM 23-2014 DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE VAL TOURAINE ANJOU

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal a désigné, par un vote à bulletins secrets, les délégués communaux au sein du syndicat mixte Val Touraine Anjou comme suit :

Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, délégués titulaires

Nicolas ROLLAND, Nicolas BOUCHER, délégués suppléants

DCM 24-2014 MODIFICATION DES STATUTS DU SITS

M. Le maire expose au conseil municipal que suite à la création de la communauté de communes CHINON VIENNE et LOIRE, le syndicat mixte intercollectivités des transports scolaires du Pays de Rabelais a du modifier ses statuts. En effet, celle-ci représente ses communes adhérentes au sein du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

DCM 25-2014 COMMISSION DES IMPOTS

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, le Conseil Municipal nomme les commissaires titulaires et suppléants qui siégeront au sein de la commission des impôts :

Commissaires titulaires : Pierre VASSEUR, Viviane PAVAN, Sandrine LANDRY, Florence CHAVENEAU, René BOUCARD, Martel SAMSON.

Commissaires suppléants : Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Bénédicte LAURENT, Nicolas BOUCHER, Gilles GALTEAU, Jean-Marc LEMESLE.

DCM 26-2014 TARIF DES PHOTOCOPIES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif des photocopies comme suit à compter du 15 mai 2014 :

	Noir/blanc	Couleur
A4	0.20	0.40
A3	0.40	0.50

Gratuit pour les associations.

DCM 27-2014 Demande de subvention au Syndicat d'énergie d'Indre et Loire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Audit a été réalisé sur le réseau d'éclairage public et que des travaux sont nécessaires.

Il présente un devis de l'entreprise CITEOS qui s'élèvent à 11285 € HT concernant le remplacement de lanternes avec lampes MBF (vapeur de mercure).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les devis
- Sollicite une aide auprès du syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire
- S'engage à réaliser les travaux sous réserve de l'obtention de l'aide sollicitée auprès du syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

DCM 28-2014 Pose de miroirs de la circulation

M. le maire expose au Conseil Municipal le caractère dangereux des intersections rue de la Galéchère/D35 et Rue Ferrée/ D35.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Carrefour rue ferrée/D35 : La pose d'un miroir de la circulation.
- Carrefour rue de la Galéchère/D35 : La mise en circulation en sens unique de la rue de la Galéchère (Est Ouest) et la remise en état de la Rue de la Marche.

DCM 29-2014 Désignation d'un correspondant défense

Le conseil Municipal désigne M. Jean DUFRESNE, correspondant défense.

DCM 30-2014 Décision modificative n°2

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Art 2183-230 mat de bureau	+ 3100 €	
Art 023- virement à la sec. I.		+ 3100 €
Art 021-virement de la sec. De F.	+3100 €	
Art 678-charges exceptionnelles	-3100 €	
Art 2315-228 Eclairage public 2013	+ 51 €	
Art 10226 Taxe aménagement		+ 51 €

DCM 31-2014 Comités Consultatifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants communaux dans les comités consultatifs :

	<u>Titulaires</u>
Développement économique	Pierre VASSEUR Laurence COLLIGNON Nicolas ROLLAND Alexandre MENARD
<u>Bâtiments publics</u> <u>Voirie</u> <u>Mutualisations des moyens</u>	Laurent VOISIN Viviane PAVAN Gérard LANDAIS Nicolas BOUCHER
<u>Assainissement</u>	Laurent VOISIN Gérard LANDAIS Viviane PAVAN Paul PENET
<u>Eau potable</u>	Laurent VOISIN Gérard LANDAIS Viviane PAVAN Paul PENET
<u>Développement durable</u> <u>Cadre de vie-Ordures</u> <u>ménagères-Risques</u> <u>technologiques et naturels</u> <u>majeurs</u>	Paul PENET Sylvie LAME Alexandre MENARD Nicolas BOUCHER
<u>Service à la Population</u>	Sandrine LANDRY Florence CHAVENEAU

	Manuela GUERRA Bénédicte LAURENT
<u>Tourisme- Communication</u>	Sandrine LANDRY Bénédicte LAURENT Pierre VASSEUR Nicolas ROLLAND
<u>Accessibilité et égalité des chances</u>	Pierre VASSEUR Florence CHAVENEAU Bénédicte LAURENT Alexandre MENARD
<u>GT Urbanisme</u>	Paul PENET Pierre VASSEUR Laurence COLLIGNON Viviane PAVAN

Question diverses

- **Election européenne**
Le conseil municipal organise le scrutin du 25 mai 2014.
- **Banquet des anciens 2015**
Il est fixé au 25 avril.
- **Marché de Noël**
Un marché de Noël sera organisé le 6 décembre 2014.
- **Salle des fêtes**
Il est décidé la gratuité de la salle des fêtes à raison de 2 fois par an pour les associations. (8 voix pour, 5 contre, 2 abstentions).

Fait et délibéré les jours mois et heure ci-dessus.

Le maire,
J. DUFRESNE